

DEPARTEMENT DE
LA DROME

Commune
de PEYRINS

Plan Local d'Urbanisme



agence hubert thiébault
13 ter, place jules ferry 69006 lyon
04 37 24 01 26 - f. 04 78 24 09 78
archiurba@wanadoo.fr



Projet d'Aménagement et de Développement Durable

LE PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable)

Dans la composition du dossier de révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de PEYRINS figure le Projet d'Aménagement et de Développement Durable qui définit les orientations d'urbanisme et d'aménagement retenues par le Conseil Municipal, notamment en vue de :

- Favoriser le renouvellement urbain et de préserver la qualité architecturale et l'environnement.

- Prévoir les actions d'aménagement à mettre en oeuvre, notamment en ce qui concerne le traitement des nouveaux quartiers, les voiries, les espaces publics, les paysages et l'environnement...

Cette démarche répond aux dispositions de la Loi S.R.U. (relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbain) du 13 décembre 2000 et aux dispositions de la loi Urbanisme et Habitat du 2 juillet 2003.



LES GRANDES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT POUR PEYRINS

1. Définir le rythme d'urbanisation le plus souhaitable et réaliste pour PEYRINS

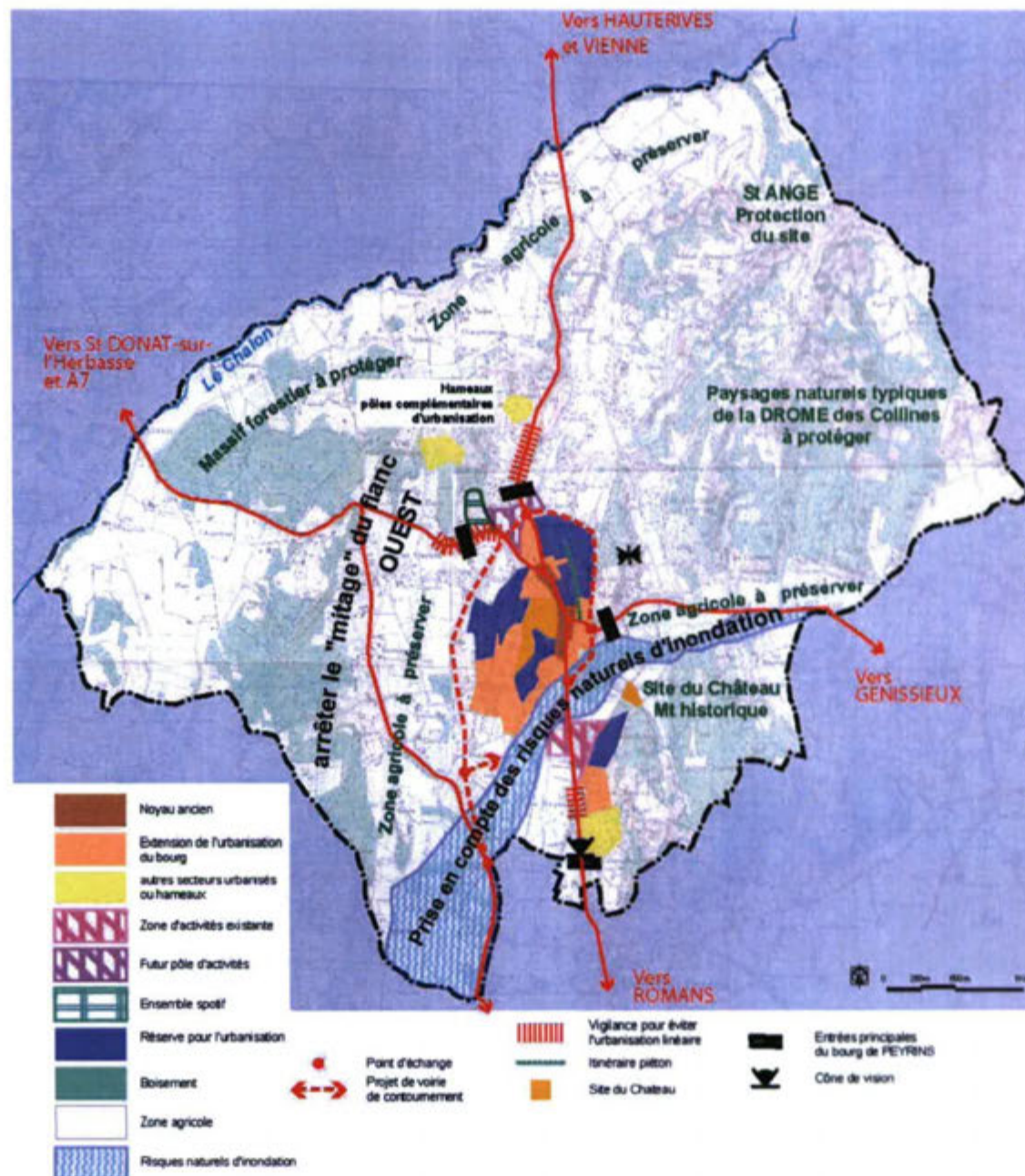
2. Mettre en oeuvre une politique de l'habitat équilibrée et répondant aux besoins

3. Intégrer le mieux possible de nouvelles infrastructures routières très importantes : RD 538 et RD 112

4. Embellir le coeur de PEYRINS, renforcer les équipements et services publics

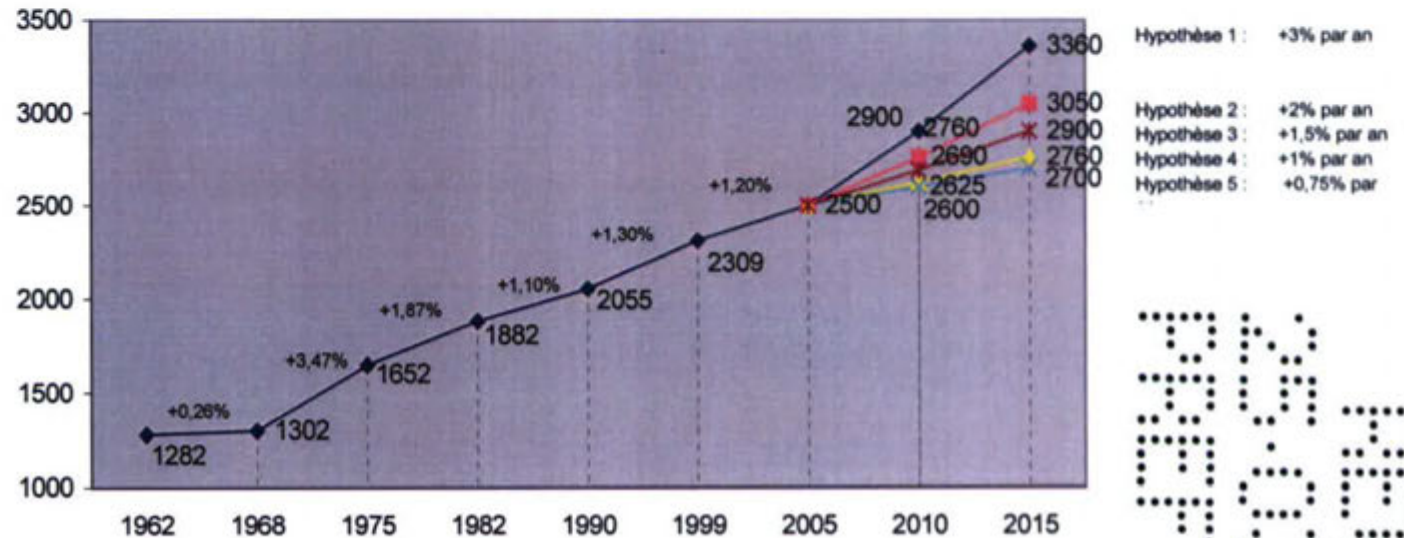
5. Développer la vie économique dans le cadre d'une nouvelle stratégie liée à l'intercommunalité

6. Préserver les zones agricoles et protéger les sites sensibles et paysages de qualité



Les grandes orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable

1. Définir le rythme
d'urbanisation le plus
souhaitable et
réaliste pour
PEYRINS



Choix municipal :

- ❖ Un rythme de croissance de +1.5% par an
- ❖ L'accueil de l'ordre de 400 nouveaux résidents sur la période, soit de 37 à 42 par an
- ❖ L'édification de 135 logements, soit de 12 à 14 par an

**2. Mettre en oeuvre
une politique de
l'habitat équilibrée et
répondant aux
besoins**

- la reconquête du bâti ancien : logements vacants, les changements de destinations
- la diversification de l'offre : taille des logements, statuts (accession-locatif)
- des opérations nouvelles intégrées le mieux possible au tissu urbain
- une PROGRAMMATION à étudier pour éviter les à-coups (écoles)
- LES HAMEAUX : pôles complémentaires d'urbanisation
- la maîtrise spatiale de l'urbanisation : vigilance pour l'urbanisation diffuse

**3. Intégrer le mieux
possible de
nouvelles
infrastructures
routières très
importantes : RD 538
et RD 112**

- Le projet de CONTOURNEMENT de la RD n° 538 à l'Ouest de PEYRINS à inclure dans la présente révision du PLU
- le projet d'une nouvelle liaison EST-OUEST : RD112 à RD53 vers St DONAT et l'autoroute A7 - Vallée du RHÔNE -
- les conditions d'insertion dans le territoire communal : zone agricole et le centre bourg
- les points d'échanges à valoriser, les rétablissements de circulations à assurer, les éléments de coupure à réduire au maximum

**4. Embellir le coeur
de PEYRINS,
renforcer les
équipements et
services publics**

- la transformation du réseau viaire, l'aménagement d'itinéraires piétonniers
- l'amélioration progressive et significative des équipements : écoles, mairie, locaux pour la vie associative
- une attention plus grande pour l'HOMOGENEITE du TISSU URBAIN et la qualité des paysages bâtis
- les espaces publics à requalifier et à embellir : places, placettes, squares, parkings



5. Développer la vie économique dans le cadre d'une nouvelle stratégie liée à l'intercommunalité

- au niveau communal : la zone d'activités et la notion de mixité du tissu urbain (commerces, services, artisanat); le tourisme "vert"
- au niveau intercommunal : recherche de sites attractifs, adaptés aux besoins dans un cadre géographique élargi

6. Préserver les zones agricoles et protéger les sites sensibles et paysages de qualité

- la protection stricte des entités agricoles homogènes : Vallée de la SAVASSE, le flanc OUEST de PEYRINS
- une vigilance aux abords des sièges d'exploitation agricole : pas d'enclavement
- la préservation des sites sensibles aux risques d'inondation : LA SAVASSE, LA GELE, LE CHALON
- la protection efficace des paysages de qualité et sites intéressants : le château (Mt Historique), les ruines du Château de Peyrins (belvédère), la Chapelle St ANGE, les collines proches du bourg : Site de l'ENFER, CHABRAN et GARENNES, les massifs forestiers dont le Bois des USSIAUX etc...

